



**AVIS DE COMPÉTITION  
LES JEUNES ÉTOILES 2017**

**PRÉSENTÉ PAR  
RIVE SUD  
RÉGION RIVE-SUD**

**DU : 10 février, 2017  
AU : 12 février, 2017**

**SANCTION : IC-16-102**

**Sanctionné par Patinage Québec**

**Amendé le 25 novembre 2016**

# Détail de sanction – COMPÉTITIONS INTER CLUBS

Rive Sud

**ANNONCE LA TENUE DE Les Jeunes Étoiles 2017**

**Dates : 10 février, 2017 au 12 février, 2017**

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou des clubs suivants :

1. Rive-Sud

**Président(e) comité organisateur :** Sylvie Potvin  
# Téléphone : 450-922-1228 Courriel : potvin.sylvie@videotron.ca  
**Président(e) de la compétition :** Linda Caisse  
# Téléphone : Courriel : potvin.sylvie@videotron.ca  
**Représentant(e) technique :** Mélanie Rioux  
**Spécialiste de données en chef :** Sonia Houle  
**Spécialiste de données informatiques :** René Perron

## PATINAGE QUÉBEC N<sup>o</sup> DE SANCTION : IC-16-102

**NOM DU CLUB HÔTE :** Rive Sud  
**SITE INTERNET :** [www.patiagerivesud.com](http://www.patiagerivesud.com)  
**COURRIEL :** [competitionsprs@gmail.com](mailto:competitionsprs@gmail.com)

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. Endroit

La compétition se tiendra à :

### GLACE 1

Cynthia Coull  
195 Empire  
Grenenfield Park (Qc) J4V 3J6

## 2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1 : 85' X 200' (STANDARD LNH)**

## 3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

## 4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

## 5. Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.
- B) Autres restrictions approuvées par le comité provincial :
  - a. Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Rive Sud déduira du remboursement des frais d'administration de 5 %.

## 6. Inscriptions

**Postale:** Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être reçus au plus tard le **22 décembre, 2016** à l'adresse suivante :

Patinage Rive Sud  
413 Fernand Séguin  
Ste-Julie, Qc (Qc) J3E 2C8

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

#### **7. Mode(s) de paiement :**

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de Patinage Rive Sud et datés **au plus tard le 22 décembre, 2016**. À l'adresse suivante :

Patinage Rive Sud  
413 Fernand Séguin  
Ste-Julie, Qc (Qc) J3E 2C8

**Aucun chèque postdaté après le 22 décembre, 2016 ne sera accepté**

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 25 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

#### **8. Frais d'inscriptions :**

55 \$ par événement Norme de performance ;

55 \$ par événement supplémentaire Norme de performance et Norme de performance avec classement;

#### **9. Date limite des tests**

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

#### **10. Système de notation**

➤ Le système de **Norme de performance et Norme de Performance avec classement** est utilisé pour les catégories Patinage Plus, STAR 1 à 4, Olympiques Spéciaux et les Épreuves supplémentaires. (voir les annexes)

#### **11. Musique**

Chaque patineur devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

##### **Norme pour les CD**

(1) il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.

(2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE.

(3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – court ou libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.

(4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.

## **12. Enregistrement**

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer, présenter la carte photo (obligatoire) et la porter au cou en tout temps. Le niveau 1 complété est exigé pour tous les entraîneurs à l'exception des nouveaux entraîneurs (carte photo d'entraîneur comme preuve d'éligibilité).

## **13. Frais d'admission**

12 ans et Plus : 5 \$

11 ans et moins : Gratuit

Les patineurs et chaperons auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

## **14. Prix**

### **14.1 Volet épreuve CPC**

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur médaille.

### **14.2 Volet Norme de Performance**

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

### **14.3 Volet Norme de Performance avec classement**

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

## **15. Trophée perpétuel**

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

## **16. Horaire de la compétition**

Un horaire provisoire sera diffusé sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

## **17. Formation des groupes**

Pour les catégories patinage de compétitions, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

Pour toutes les catégories de patinage STAR, les groupes seront formés par âge, selon les règlements de Patinage Canada.

## **18. Vidéo**

Disponible sur place.

## **19. Restaurants**

Casse-croûte ouvert sur place.

## **20. Hébergement**

### **HÔTEL OFFICIEL**

Hotel Mortagne  
1228 Mortagne  
Boucherville(Qc) J4B 5H1

450-655-9966

**IMPORTANT :** Lors de votre réservation, veuillez mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition Les Jeunes Étoiles 2017.

### ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

**Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.**

- Les patineurs **ne peuvent pas** s'inscrire dans une catégorie STAR, après s'être **inscrits** aux « Championnats « sous-section » et/ou « A » ou « B » de section Québec – Patinage Canada » de l'année courante (**2016-2017**) pour la même discipline.
  - **Année courante : 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017**

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification. (Exemple : un athlète ayant réussi le test Senior Bronze peut s'inscrire dans la catégorie Or)

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline.

Les patineurs inscrits aux Jeux du Québec régionaux de l'année courante ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie STAR pour la même discipline.

- **Année courante : 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017**

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence « Partie A : Exigences technique de programme de compétition de patinage STAR 2016-2017 »

Équivalences de test STAR pour les patineurs ayant complété un test de compétition :

Juvenile:	Junior Argent
Pré-Novice:	Senior Argent
Novice, Junior ou Senior:	Or

### SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes épreuves de patinage de niveau STAR 5 à Or.
- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour la catégorie STAR 4.
- Le système de **Norme de Performance** est utilisé pour les catégories, STAR 1 à 3.

## PATINEURS EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

- **STAR 3**

Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.  
Âge : Aucune limite  
Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **STAR 2**

Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.  
Âge : Aucune limite  
Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **STAR 1**

Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.  
Âge : Aucune limite. (éléments)



### ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada.

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification. (Exemple : un athlète ayant réussi l'étape 3 peut s'inscrire dans la catégorie Étape 5)

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Le port du casque est obligatoire pour les participants n'ayant pas réussi l'étape 5.

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Tous les événements du volet Patinage Plus Étape se dérouleront par circuit.

La Trousse Technique de Patinage Plus du Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

L'entraîneur ou l'assistant de programme peut faire un tour de circuit avec le patineur durant la période d'échauffement.

### SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Le système de **Norme de Performance**.

### PATINEURS EN SIMPLE

#### ✓ FILLES

##### • ÉTAPE 5

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.  
Âge : Aucune limite d'âge  
Circuit : 1 min. 15 sec.

##### • ÉTAPE 4

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais pas plus.  
Âge : Aucune limite d'âge  
Circuit : 1 min. 15 sec.

- ❖ Une musique de fond est permise durant les épreuves.

#### ✓ GARÇONS

### ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification.

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence « Partie D : Exigences technique de programme de compétition de patinage STAR 2016-2017 ».

#### SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour les épreuves Bronze, Argent et Or.
- Le système de **Norme de Performance** est utilisé pour les épreuves Pré-Introduction et Introduction.

### PATINAGE D'INTERPRÉTATION EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

#### • INTRODUCTION

Test : Avoir réussi le test Introduction de patinage d'interprétation, mais aucun test de niveau supérieur.

Âge : Aucune limite

Programme : Durée maximale de 2 min.

#### • PRÉ-INTRODUCTION

Test : Ne pas avoir réussi de test de patinage d'interprétation.

Âge : Aucune limite

Programme : Durée maximale de 2 min.

## ADMISSIBILITÉ

Toutes les compétitions de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont régies par le règlement sportif officiel de l'organisme. En tant que programme national de sport, OSC a fondé son règlement de patinage artistique sur ceux de l'Union internationale de patinage (UIP) et de Patinage Canada. Les règles de l'UIP et de Patinage Canada s'appliquent donc, sauf en cas d'incompatibilité avec le règlement sportif officiel d'OSC, où les règles spécifiques suivantes s'appliquent.

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La réglementation propre au patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada – sports d'hiver doit être consultée avant chaque compétition. Cette documentation est disponible sur le site de Patinage Québec dans la section Programme, Olympiques Spéciaux. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

Musique vocale est permise pour les épreuves en simple et en couple.

### SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour les catégories Niveau 1 à 5, Maitres, Danse et couple.
- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour toutes épreuves de Niveau 6 et ouvert.

## ÉPREUVES EN SIMPLE

✓ **Dames**

✓ **Messieurs**

### • NIVEAU 1

**Admissibilité :** Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 1 à 3 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 4.

**Règle sécurité :** Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire.

**Prog. Libre :** 1 min. +/- 10 sec.

### • NIVEAU 2

**Admissibilité :** Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 4 à 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 6.

**Règle sécurité :** Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire pour les patineurs n'ayant pas réussi l'étape 5.

**Prog. Libre :** Max. 1 min. 40 sec.

## ANNEXE – OLYMPIQUES SPÉCIAUX

---

- **NIVEAU 3**

**Admissibilité :** Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR ayant franchi l'étape 6 de programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simples.

*Le programme doit comporter des éléments du programme Patinage STAR, niveau 1.*

**Prog. Libre :** Max. 1 min. 40 sec.

- **NIVEAU 4**

**Admissibilité :** Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.

**Prog. Libre :** 2 min. +/- 10 sec.

- **NIVEAU 5**

**Admissibilité :** Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas les sauts doubles.

**Prog. Libre :** 2 min. + / - 10 sec.

- 

